LES VOYAGES
La Libre

LAPONIE SUEDOISE

Au pays des Samis et des aurores boréales

La Libre Planète

Du 11 au 16 mars 2027

Preference

LA LAPONIE SUEDOISE, AU PAYS DES SAMIS ET DES AURORES BORÉALES

Il y a 10 000 ans, l'épaisse calotte de glace qui recouvrait la Scandinavie a commencé à fondre, donnant naissance à de vastes rivières d'une eau pure et cristalline s'écoulant vers la mer Baltique. Chaque hiver, cette eau se fige à nouveau, et la glace devient bien plus qu'un simple décor : elle façonne le quotidien et la culture des habitants de cette région.

C'est sur ces terres immenses du nord de l'Europe que vivent les Samis, peuple autochtone de Laponie, qui se nomment eux-mêmes « le peuple du soleil et du vent ». Profondément liés à la nature, ils perpétuent des traditions ancestrales au rythme des saisons arctiques.

Leurs légendes racontent les mystères de ce territoire unique… notamment ces instants magiques où le ciel s'embrase soudainement, traversé par les danses envoûtantes des aurores boréales.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

- *Expérience en chien de traineau ou motoneige*
- *Un déjeuner sur la glace*
- *Le passage symbolique du cercle polaire*
- *La découverte du peuple des Samis*

VISITES

Un voyage mêlant des visites culturelles, pour comprendre les traditions samies, et des activités typiques de la Laponie

SAISON

La période idéale pour profiter des paysages enneigés et -avec un peu de chance- observer les aurores boréales

LOGEMENT

Des hôtels confortables et soigneusement sélectionnés

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-200 €) pour toute inscription avant le 30/11 soit : 4.595 € par personne

CARTOGRAPHIE

VOTRE PROGRAMME

JEUDI 11 MARS
BRUXELLES ✈ STOCKHOLM ✈ LULEA

En fin de matinée, envol en direction de Lulea (via Stockholm) avec la compagnie aérienne SAS Scandinavian Airlines. Dans l'après-midi, arrivée à l'aéroport de Lulea, en Laponie suédoise.

Transfert et installation à l'**hôtel Clarion Sense Lulea 4*** (2 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.

VENDREDI 12 MARS
LULEA

En matinée, **visite panoramique de la ville de Lulea**.

> *Lulea est une ville historique, portuaire et universitaire de Laponie. A partir de janvier, la mer gèle complètement et des routes sont ouvertes sur la glace pour rejoindre les îles d'un archipel qui en compte plus de 8000. Au port, les brises glace tournent nuit et jour pour garder une voie navigable pour les transports de minerai. La ville moderne que l'on connaît aujourd'hui s'est construite au 17ème siècle sur une presqu'île autour de son port. C'est là que l'on trouve la cathédrale et les lieux de culture.*

Ensuite, départ vers la ville ancienne « **Gamle Stad** ». Le village médiéval fut placé sur la liste de l'héritage mondial par l'**UNESCO** en 1996. Ce lieu a longtemps été un lieu de rassemblement pour les peuples nomades samis de Laponie.

> *On la nomme village d'église car autour de l'église, inaugurée en 1492, se trouvent non moins de 408 chalets (stuga) rouges qui servaient de logement pour les populations qui s'y rassemblaient pour les grandes fêtes religieuses. Un drôle de spectacle que cette vieille église de pierre entourée de maisons rouges, toutes plus ou moins similaire.*

Expérience d'un déjeuner sur la glace et retour vers la ville nouvelle. A l'arrivée, **promenade libre en spark** (aucune difficulté particulière).

> *Sur un chemin préparé pour les patineurs et les promeneurs, vous profitez du paysage en poussant une « spark », une sorte de luge sur de longs patins qui permet de pousser quelqu'un ou tout simplement porter ses commissions.*

En fin d'après-midi, visite de la **galerie d'art à la maison de la culture**.

Dîner et nuit à l'hôtel.

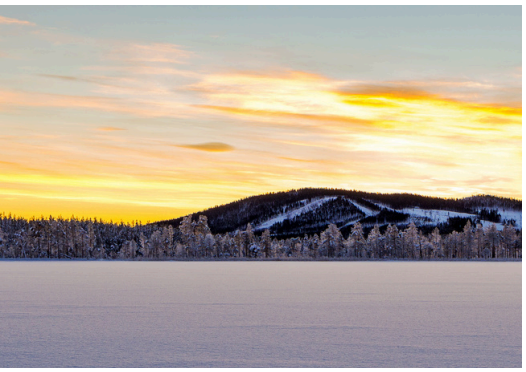

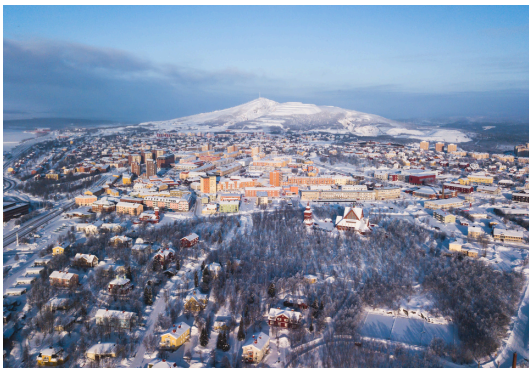

SAMEDI 13 MARS
LULEA – JOKKMOKK – KIRUNA

Traversée du cercle polaire, cette ligne mythique sur lequel le soleil se pose à la fin du mois de juin pour des nuits de lumière et où sur lequel il n'apparaît pas au coeur de l'hiver.

Route vers **Jokkmokk**.

> *Jokkmokk est un village lapon situé dans les terres, à 7 km du cercle polaire. On trouve à Jokkmokk une école nomade pour les populations samies. Le village est le point de départ pour de nombreuses équipées dans l'ouest et reste un haut lieu de la culture Sami. Ils sont nombreux à vivre là.*

Déjeuner.

Ensuite, visite du remarquable **musée Sami Ajtte**. Découverte de l'histoire de ce peuple autochtone, de leur mode de vie initialement nomade avec leurs troupeaux de rennes, leurs croyances ainsi que leur relation à la nature.

Promenade dans la ville de Jokkmokk, découverte de sa magnifique **église construite en bois.**

Poursuite de la route vers **Kiruna**.

Kiruna est une ville multiculturelle puisque les peuples sami, suédois et finlandais s'y rencontrent. Elle été construite il y a 100 ans autour de sa mine de fer. Chose étonnante : pour pouvoir poursuivre son exploitation la ville va devoir déménager, avec ses 30 000 habitants. Son église, ses centres de recherche ainsi que l'université sont en cours de déplacement.

> *En effet, la poursuite de l'exploitation de la mine entraînerait l'effondrement de la ville, notamment par l'utilisation d'extracteurs creusant jusqu'à plus de 1.365 mètres de profondeur. L'arrêt de l'exploitation marquerait la mort économique de Kiruna, qui dépend presque entièrement de l'activité minière. En 2009 est prise la décision de déplacer la ville quatre kilomètres au nord-ouest avec la voie ferrée, l'autoroute, les réseaux d'électricité et de canalisations. Toutefois, devant l'ampleur de la tâche, le chantier sera étalé jusqu'en 2099 !*

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Elite Frost** 4* (3 nuits).

DIMANCHE 14 MARS
KIRUNA

Exploration du centre-ville de Kiruna, marqué par une architecture contemporaine et des espaces urbains modernes. Cette découverte permet d'observer les nouveaux quartiers en développement ainsi que certains bâtiments emblématiques, dont la célèbre **église de Kiruna**, connue pour son architecture originale inspirée des constructions traditionnelles nordiques et son intérieur chaleureux.

La visite se poursuit au **centre des visiteurs de la mine de Kiruna**, pour une découverte libre de l'univers fascinant de l'exploitation minière. Grâce à des expositions pédagogiques et des installations interactives, immersion dans le fonctionnement de la mine, les techniques d'extraction et le quotidien des mineurs dans cet environnement extrême.

Déjeuner.

Découverte de **Nutti Sami Siida** à travers une visite guidée dédiée à la culture sami, peuple autochtone de Laponie. Cette immersion permet de mieux comprendre les traditions et le mode de vie sami, étroitement liés à la nature et au rythme des saisons.

> *La visite met en lumière l'importance de l'élevage de rennes, activité centrale de leur culture, ainsi que les savoir-faire transmis de génération en génération. Présentation de la vie sami, autrefois et aujourd'hui, entre préservation des traditions et adaptation au monde moderne.*

Possibilité de spa et relaxation nordique au Camp Ripan (en supplément).

> *Prendre un bain chaud, faire un sauna, profiter d'un bain de pieds aux baies de genièvre, masser son visage à l'huile de pin : voici quelques uns des soins proposés. Tous les produits utilisés sont composés à partir de recettes locales issues de la culture Sami et de la vallée Tornedalen.*

Dîner et nuit à l'hôtel.

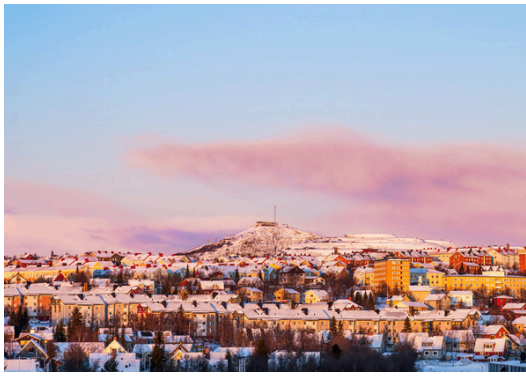

LUNDI 15 MARS
KIRUNA – JUKKASJARVI

Ce matin, deux options vous sont proposées, vous pourrez selectionner l'option (**incluse**) qui vous convient en complétant le formulaire d'inscription.

Balade à chiens de traîneau.

Transfert vers Karhuniemi où vous rejoignez alors le chenil. Installation dans les traineaux pour une balade. Les chiens, bruyants et excités au départ, vous emmèneront pour une découverte silencieuse de la forêt arctique. Aucune difficulté particulière, un guide conduit le traineau.

Balade en motoneige.

Une excursion magique au milieu des plus beaux paysages lapons. Suivez votre guide professionnel pour une balade le long de la rivière Thorn. La distance parcourue varie de 15 à 30 kilomètres. Permis de conduire nécessaire si vous êtes conducteur.

Déjeuner.

Après un temps libre, transfert vers **Jukkasjarvi et visite de l'église du village**. Jukkasjärvi était historiquement un lieu de marché et de rencontre pour les Samis. Les peintures dans l'église en témoignent.

Visite de l'**hôtel de glace**, le plus grand au monde !

Cet édifice fait de neige et de glace transparente tirée de la rivière se construit années après années. Né d'une idée folle, merveille d'ingéniosité et oeuvre d'art éphémère. Visite des chambres de neige et des suites en glace, de la chapelle et du célèbre bar où l'on boit la vodka locale « in the rocks » ! La sélection des artistes qui réaliseront l'hôtel se fait au niveau international. Chaque détail, chaque sculpture apporte émerveillement et étonnement.

Dîner d'adieu, retour à l'hôtel et nuit.

MARDI 16 MARS
KIRUNA ✈ STOCKHOLM ✈ BRUXELLES

Après le petit-déjeuner, transfert vers l'aéroport de Kiruna pour le vol retour vers Bruxelles (via Stockholm).

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

CLARION SENSE 4* - LULEA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Le Clarion Hotel Sense Lulea séduit par son design moderne et son atmosphère élégante au cœur de la ville. Il propose des chambres confortables et lumineuses, ainsi que des espaces communs raffinés, parfaits pour un séjour chaleureux et agréable.

ELITE FROST 4 * - KIRUNA

NOMBRE DE NUITEES : 3

Le Elite Hotel Frost se distingue par son design contemporain inspiré des paysages arctiques et son emplacement privilégié au cœur de la nouvelle ville de Kiruna. Cet établissement haut de gamme propose des chambres élégantes et confortables, un restaurant raffiné mettant à l'honneur les saveurs nordiques, ainsi qu'un espace bien-être avec spa et piscine, pour un séjour alliant détente, modernité et authenticité.

REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter l'ambassade.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'activité de traîneau à chiens se déroulera par groupes de 3 à 4 personnes, accompagnés d'un conducteur externe. Si vous souhaitez être 2 personnes par traîneau et vous relayer à la conduite (avec supplément), merci d'en faire la demande lors de la réservation.

L'activité en motoneige est prévue pour 2 personnes par motoneige. Les personnes réservant le voyage en chambre single disposeront de leur propre motoneige s'ils choisissent cette option.
Il est nécéssaire d'être titulaire d'un permis de conduire pour pouvoir conduire la motoneige.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications de la compagnie aérienne, des aléas du trafic, des conditions météorologiques, etc.

Compte tenu du déménagement progressif de la ville de Kiruna, certaines visites prévues pourraient ne pas être proposées au moment du voyage.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 16 PARTICIPANTS

- **PRESTO JUSQU'AU 30/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.595€**
- **A PARTIR DU 01/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.795 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE : **795 €**
- LE SUPPLEMENT POUR LE SPA (OPTIONNEL) : **85 €**

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Scandinavian Airlines en classe économique
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 221 €)
- Les transferts en véhicules confortables
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- La pension complète (restaurants locaux et hôtels – eau comprise) du dîner du 11 mars au petit déjeuner du 16 mars
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- La balade à chiens de traîneau ou en motoneige, au choix.
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- OPTION : L'entrée au spa le 14/03
- Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27-08-2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LA LAPONIE SUÉDOISE, AU PAYS DES SAMIS ET DES AURORES BORÉALES
LA LIBRE PLANÈTE- DU 11 AU 16 MARS 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE_____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

CHOIX DE L'EXCURSION : ☐ CHIENS DE TRAÎNEAU ☐ MOTONEIGE

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

CHOIX DE L'EXCURSION : ☐ CHIENS DE TRAÎNEAU ☐ MOTONEIGE

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 30/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.595 €**

☐ **A PARTIR DU 01/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.795 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **795 €**

☐ LE SUPPLEMENT POUR LE SPA (OPTIONNEL) : **85 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

LA LAPONIE SUÉDOISE, AU PAYS DES SAMIS ET DES AURORES BORÉALES
LA LIBRE PLANÈTE — DU 11 AU 16 MARS 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ **JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :**

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
  Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
  Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

  *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ **JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE**

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **11 février 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Laponie - D.3968

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____ **, le** _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

_____

A renvoyer chez :

***Preference* - Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
× Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
× Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
× Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
- **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
- **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
- **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
- **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.